

Le CMSQ se prononce

Numéro 26, hiver 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18462ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1985). Le CMSQ se prononce. *Continuité*, (26), 46–46.

LE CANAL DE CHAMBLY

LE CMSQ SE PRONONCE

Le comité d'avis et de prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec s'est penché sur plusieurs dossiers d'actualité. Mmes Hélène Deslauriers et France Gagnon-Pratte résumant ici la teneur de quelques-unes de ces interventions.



Le canal de Chambly à la hauteur de la ville de Saint-Jean. (photo: Parcs Canada)

LE MUSÉE DE LA CIVILISATION

Ce projet d'envergure prendra place à l'îlot Fargues, dans le quartier du Vieux-Port de Québec. Pour éviter le saccage du patrimoine archéologique et architectural du site qu'aurait occasionné la construction du musée selon le concept et les plans retenus, le CMSQ, soutenu par d'autres groupes, s'est fait entendre cet automne auprès de la Commission des biens culturels et surtout, dans les médias.

En octobre le ministre des Affaires culturelles rendait son verdict: des modifications seront apportées au projet, suivant les recommandations du Conseil et le rapport de la Commission. Ainsi, l'Institut de la marine (1860) sera entièrement conservé et la maison Estèbe (1752) fera l'objet d'une intervention «délicate» et d'un aménagement «réversible». Elle pourra même être accessible au public! Cependant, on a procédé aux travaux sans la surveillance archéologique constante consentie par le Ministre. De plus, avec les voûtes Imbert (1752) et les deux étages supérieurs de la maison Pagé-Quercy (1752) voués à la disparition, voilà que le rez-de-chaussée de cette dernière a aussi été démoli! Cette triste victoire motive le CMSQ à demeurer très vigilant car, de la parole à la pratique, il y a en effet d'importants écarts. ■

Avec ses écluses du XIX^e siècle et ses ponts du début du XX^e, le canal de Chambly constitue, au Québec, la seule composante opérationnelle du genre, conservant son tracé ancien et ses structures historiques. Le Conseil se réjouit de la décision de Parcs Canada de restaurer cet ensemble et s'est fait entendre lors des audiences publiques tenues le 31 octobre, à Chambly. Le Conseil favorise aussi la formule de «société coopérante» permettant à un groupement local d'animer le site.

Cependant, certaines réserves sont émises sur l'idée de remettre en place un système manuel de fonctionnement des écluses et la «reconstitution» des logettes d'après les dessins architecturaux du XIX^e siècle. Est-ce vraiment la meilleure façon de dépenser alors que des vestiges archéologiques du vieux fort Sainte-Thérèse, que les données historiques placent dans ce même ensemble, sur l'île Fryer, risquent de se perdre? Il serait pertinent de remédier à cet oubli avant (et non pas après!) l'ouverture du chantier. ■

ANNEXES DES MAISONS

McKENZIE

ET DEGUISE

DIT FLAMAND



Les annexes (à droite) récemment démolies à l'arrière des maisons de Guise dit Flamand et McKenzie. (photo: Parcs Canada)

Situées sur la côte du Palais, à Québec, elles ont été prises en charge, en août dernier, par Parcs Canada. Comme tous le souhaitent, la maison Deguise dit Flamand était alors débarassée de son enveloppe de bois et son extérieur était restauré. Pour ce faire, cependant, les intervenants ont cru bon de démolir sans aucune consultation les annexes mitoyennes situées dans la cour arrière et d'autant du Régime français. Parcs Canada a justifié un tel geste en se référant à un plan d'aména-

gement... vieux de 10 ans! Le CMSQ s'est prononcé publiquement pour dénoncer ce geste inadmissible de la part d'un organisme qui se veut exemplaire et qui en a les ressources. ■



Les plus récents travaux à l'îlot Fargues, souvent faits sans surveillance archéologique, ont mis en danger des vestiges du Régime français. (photo: R. Marcoux)